

CYBER SENTINELLES

RÈGLEMENT DU HACKATHON

PROTÉGER ENSEMBLE — 29 - 31 OCTOBRE 2026

Organisé par l'OCOI · Axian University · Antananarivo, Madagascar



Article 1 – Organismes

Le hackathon Cyber Sentinelles est organisé par l'Observatoire de la Cybersécurité de l'Océan Indien (OCOI), dans le cadre de l'événement commun IndabaX x CyberFest x FCOI Madagascar 2026, avec le concours d'IndabaX Madagascar et de CyberFest. Dans le présent règlement, « les organisateurs » désigne l'OCOI et ces deux partenaires.

Article 2 – Objet

Les équipes conçoivent un outil de prévention du cyberharcèlement adapté à la réalité culturelle et linguistique d'un territoire de l'Océan Indien : La Réunion, Madagascar, Mayotte, Maurice, Seychelles ou Comores. Le détail du défi figure dans le brief participant.

Article 3 – Conditions de participation

1. La participation est gratuite.
2. Elle est ouverte aux personnes âgées de 18 ans révolus au 29 octobre 2026. Les mineurs ne sont pas admis.
3. Les participants concourent seuls ou en équipe de 2 ou 3 personnes. Les organisateurs ne constituent pas d'équipes : chaque équipe est formée avant l'inscription. Dans le présent règlement, le terme « équipe » désigne aussi un participant qui concourt seul.
4. Une personne ne peut appartenir qu'à une seule équipe.
5. Le nombre d'équipes est limité à 30. Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée, jusqu'au mercredi 28 octobre 2026 à 12h00, heure de Madagascar (UTC+3).
6. Les membres de l'organisation, du pré-jury et du jury ne peuvent pas participer.

Article 4 – Déroulement

1. Le hackathon se déroule à distance du jeudi 29 octobre 2026 à 13h00 au samedi 31 octobre 2026 à 09h00, heure de Madagascar (UTC+3).
2. Les équipes déposent avant le 29 octobre à 18h00 un canevas problème d'une page. Les organisateurs y répondent par écrit avant 21h00 : « validé » ou « à recentrer ». Une équipe invitée à recentrer son projet modifie son canevas avant de poursuivre.
3. Aucun accompagnement individuel par des mentors n'est prévu. Les questions sont posées dans le salon dédié, aux horaires annoncés ; les réponses sont publiques et valent pour toutes les équipes.
4. Les 5 finalistes présentent leur projet devant le jury le samedi 31 octobre 2026 de 15h00 à 16h00, en Salle 1 d'Axian University (Antananarivo) ou en distanciel. Les finalistes qui ne peuvent pas se déplacer présentent en visioconférence.
5. Les horaires peuvent être ajustés par les organisateurs ; toute modification est annoncée dans le salon des annonces.

Article 5 – Livrables

Avant le samedi 31 octobre 2026 à 09h00, chaque équipe dépose, via le formulaire de dépôt dont le lien figure dans le kit participant :

1. un prototype démontrable (application, maquette cliquable, jeu, supports de campagne ou équivalent), accessible par un lien ;
2. une fiche projet de 2 pages au maximum, selon le modèle fourni ;
3. un support de pitch de 5 diapositives au maximum ;
4. une vidéo de démonstration de 2 minutes au maximum, accessible par un lien ;
5. une fiche d'auto-évaluation : la grille de notation de l'annexe remplie pour son propre projet, avec une phrase de justification par critère.

Le dépôt de fichiers par le formulaire nécessite un compte Google ; une équipe qui n'en dispose pas envoie les mêmes éléments à communication@ocoi.org, la vidéo sous forme de lien. Une équipe peut modifier son dépôt jusqu'à la clôture : la dernière version reçue avant 09h00 fait foi. Tout dépôt postérieur n'est pas évalué. Les livrables ne contiennent aucun nom de membre et sont identifiés par le seul nom de l'équipe ou du projet.

Article 6 – Cadre éthique (critères éliminatoires)

Un projet qui enfreint l'une des règles suivantes est éliminé, quelle que soit sa note :

1. aucune collecte ni utilisation de données réelles concernant des mineurs ;
2. aucune capture, citation ou reproduction de conversations ou contenus réels de harcèlement ; seuls des exemples fictifs sont admis ;
3. aucun témoignage permettant d'identifier une victime ou un auteur ;
4. aucun outil de surveillance des enfants (lecture de messages, géolocalisation, contrôle d'appareil à leur insu) ;
5. toute ressource d'aide citée (numéro, association, service) doit exister réellement et avoir été vérifiée par l'équipe ; la source est indiquée dans la fiche projet ;
6. aucun contenu discriminant, humiliant ou stigmatisant envers une personne, une communauté ou un territoire.

Article 7 – Évaluation et sélection

1. Le 31 octobre de 09h00 à 12h00, un pré-jury évalue les dossiers selon la grille figurant en annexe. Chaque dossier est examiné par un évaluateur, qui contrôle les critères éliminatoires et confirme ou corrige chaque note de l'auto-évaluation ; les 10 dossiers les mieux notés sont relus par un second évaluateur, et la note pré-jury est la moyenne des deux. Le pré-jury retient 5 finalistes. L'auto-évaluation sert de base de travail : seule la note du pré-jury est prise en compte.
2. Les finalistes présentent leur projet en 4 minutes, suivies de 3 minutes de questions du jury.
3. La note finale combine pour moitié la note du pré-jury et pour moitié la note du pitch. En cas d'égalité, le critère « adaptation culturelle et linguistique » départage les équipes.
4. Le jury désigne 3 lauréats. Ses décisions sont sans appel. Les résultats restent confidentiels jusqu'à la remise des récompenses, le dimanche 1er novembre 2026 à partir de 14h00.

Article 8 – Prix

Les 3 lauréats reçoivent chacun un chèque cadeau, un trophée, un package communication et un accompagnement pour finaliser leur projet. Les prix ne sont ni échangeables ni convertibles en numéraire. Ils sont remis le dimanche 1er novembre 2026 à partir de 14h00, dans l'amphithéâtre d'Axiom University (Antananarivo).

Article 9 – Propriété intellectuelle

1. Les équipes restent propriétaires de leurs projets.
2. Les participants garantissent que leur projet est original et que les éléments de tiers utilisés (images, sons, bibliothèques, polices) sont libres de droits ou utilisés conformément à leur licence.
3. Les équipes accordent aux organisateurs un droit non exclusif et gratuit de présenter leur projet à des fins de communication. Elles accordent en outre à l'OCOI un droit non exclusif et gratuit d'utiliser, de reproduire et de présenter leur projet dans le cadre du projet Cyber Sentinelles et de ses sessions de sensibilisation au cyberharcèlement, pour toute la durée de protection des droits d'auteur, en citant le nom de l'équipe ou du projet.

Article 10 – Données personnelles et droit à l'image

Les données des participants sont traitées par l'Observatoire de la Cybersécurité de l'Océan Indien (OCOI), 24 chemin de la Vierge, Saint-Denis, La Réunion, pour organiser le hackathon : gestion des inscriptions et des équipes, communication avec les participants, évaluation des projets et remise des prix. Seuls sont collectés les nom, prénom et adresse e-mail des membres, et le nom de l'équipe ou du projet.

Ces données ne sont communiquées ni aux partenaires IndabaX Madagascar et CyberFest, ni aux membres du pré-jury et du jury, qui n'ont accès qu'aux projets déposés, identifiés par le nom de l'équipe ou du projet. Les dossiers déposés ne doivent pas contenir les noms des membres. Elles sont hébergées par Google (Forms et Sheets), qui agit comme sous-traitant de l'OCOI.

Elles sont conservées jusqu'au 30 avril 2027, puis supprimées. Chacun peut y accéder, les rectifier, les effacer ou s'opposer à leur traitement en écrivant à communication@ocoi.org, et introduire une réclamation auprès de la CNIL ou de l'autorité de protection des données de son pays de résidence.

Les prises de vue réalisées pendant le jury et la remise des récompenses ne sont diffusées qu'avec le consentement de chaque personne concernée, recueilli par un formulaire distinct.

Article 11 – Comportement

Les participants s'engagent à un comportement respectueux envers les autres équipes, les organisateurs et le jury, sur tous les canaux du hackathon. Les organisateurs peuvent exclure une personne ou une équipe en cas de manquement.

Article 12 – Modification ou annulation

Les organisateurs peuvent modifier, reporter ou annuler le hackathon en cas de nécessité. Les participants en sont informés sans délai ; aucune indemnité ne peut être réclamée.

Article 13 – Acceptation

L'inscription vaut acceptation du présent règlement. Contact : communication@ocoi.org.

Annexe – Grille de notation

La même grille sert au pré-jury, sur dossier, et au jury, sur pitch. La note finale d'un finaliste est la moyenne des deux. Avant toute notation, le pré-jury vérifie les règles éliminatoires de l'article 6.

Critère	Points	Ce qui vaut la note maximale
Pertinence du problème et compréhension du terrain	20	Un problème précis, documenté, situé sur des canaux et un public réels
Adaptation culturelle et linguistique	20	Langue, canal et codes du territoire visé choisis et justifiés
Impact potentiel et faisabilité du déploiement	20	Un porteur, un canal de diffusion et des moyens réalistes identifiés
Qualité du prototype	15	Un prototype qui fonctionne ou se comprend sans explication
Éthique, protection des mineurs et des données dès la conception	15	Collecte minimale ou nulle, ressources d'aide vérifiées, aucun effet pervers identifié
Qualité du pitch ou de la fiche projet	10	Clair, tenu dans le temps ou le format, convaincant
Total	100	

Repère de notation par critère : 0 = absent ; un quart des points = esquissé ; la moitié = correct ; trois quarts = solide ; le maximum = remarquable.

Fiche d'auto-évaluation (à déposer avec les livrables)

Notez votre propre projet sur chaque critère et justifiez chaque note en une phrase, en renvoyant si possible à un élément précis de vos livrables. Cette fiche sert de base de travail au pré-jury, qui confirme ou corrige chaque note ; seule la note du pré-jury est prise en compte. N'y indiquez aucun nom de membre.

Critère	Max.	Votre note	Justification (une phrase)
Pertinence du problème et compréhension du terrain	20		
Adaptation culturelle et linguistique	20		
Impact potentiel et faisabilité du déploiement	20		
Qualité du prototype	15		
Éthique, protection des mineurs et des données	15		
Qualité de la fiche projet	10		
Total	100		